



N°292

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
31/08/2009

Dispensé de timbrage Valence CTC



Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire 2009 / 2010

*Le SNUipp 26 vous souhaite
une bonne rentrée
et
une bonne année scolaire !*



**Les rendez-vous
du SNUipp 26 :**

.Réunions cantonales

*.Réunions d'Informations
Syndicales*

dans tout le département

voir calendrier page 12

Vendredi 4 septembre

CTPD

*Dernières ouvertures
et fermetures.*

CAPD

Dernières nominations.

voir page 12

Sommaire :
p1 : Edito
p2 : Consignes syndicales du
SNUipp 26
p3 : Priorités ministérielles
p4-9 : Fonctionnement des
écoles : les dossiers en cours -
Comptabilisons nos heures

p10 : Comptabilisons nos heures
p11 : Décision de tribunaux -
MAE
p12 : Les rendez-vous : cantona-
les, RIS, CTPD et CAPD

Encart :
pA-D : Syndicalisation

Pandémies sur l'école ?

Le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique a reconnu devant la commission des finances du Sénat le 17 juin dernier qu'en 2008, les IA et les recteurs sont allés au delà des suppressions d'emplois programmées pour 2009.

En effet, alors qu'une suppression de 23 000 équivalents temps plein (équivalents de postes entiers) était programmée en 2008, ce sont en réalité 28 300 qui ont été supprimés !!!

Le ministère de l'Education s'est particulièrement illustré dans cet exercice : 2 506 emplois supplémentaires et non prévus par la Loi ont été supprimés en 2008.

Au niveau du 1^{er} degré, la dotation prévue était de + 750 postes. La lecture du rapport annuel de performances 2008 pour l'enseignement scolaire nous apprend qu'en réalité ce sont 1 232 emplois qui n'ont pas été utilisés. **Le scandale est total.**

Avec l'annonce de 34 500 suppressions de postes dans la fonction publique dans le budget 2010 dont 16000 dans l'éducation nationale, les IA et recteurs mettront-ils encore autant de zèle pour répondre à la commande gouvernementale ?

Le nouveau ministre à l'Education Nationale confirmera certainement ces suppressions annoncées par son prédécesseur puisqu'il est aussi porte parole du gouvernement. Ces suppressions d'un niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années et aux dégradations qu'elles ont engendrées et que nous subiront encore à cette rentrée.

Si les nouvelles concerneront essentiellement les emplois de stagiaires, elles aboutiront aussi finalement à des suppressions importantes de moyens sur le terrain. Elles coïncident avec la réforme de la formation des enseignants marquée d'abord par le souci d'économies budgétaires qui se traduiront par une dégradation considérable de la formation initiale des nouveaux enseignants ainsi que de la formation continue : un pari dangereux pour l'avenir du système éducatif.

Les chiffres annoncés par le ministère mettent en évidence que l'enseignement privé aurait, pour la seconde année consécutive, des suppressions d'emplois nettement inférieures à 20% de celles du public remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire ». Le scandale est là aussi total.

La pandémie de la grippe A/H1N1 annoncée à grands renforts de médias cachera-t-elle la pandémie des réformes passées et à venir concernant l'école et les services publics ?

En tout cas, rien ne se fera sans vous !

Nous devons collectivement et dès la rentrée dans les réunions cantonales organisées par le SNUipp 26 décider de la riposte, organiser l'action et la résistance.

Le nombre de syndiqués au SNUipp en augmentation en 2008/2009 (dans la Drôme et sur le plan national) démontre la volonté des enseignants de défendre l'école publique et ses personnels.

Syndiquons-nous sans attendre dès la rentrée pour montrer notre attachement à l'école de la République et aux valeurs qui sont les siennes.

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau
secrétaires départementaux

Consignes syndicales du SNUipp 26

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !

Obligations de services

Depuis la rentrée 2008, suite à la suppression des samedis matins pour les élèves, les enseignants effectuent toujours 27 heures de service hebdomadaires : 24 heures de classe et 3 heures annualisées correspondant à 108 heures pour compenser les samedis matins.

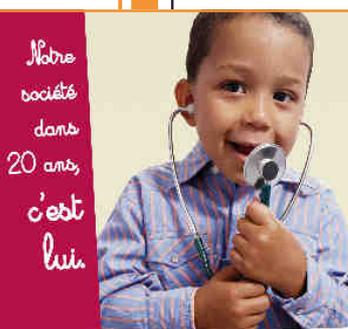
Ces 108 heures sont à répartir ainsi :

- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée aux élèves dont des heures pour la préparation.
- 24 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPRE.
- 18 heures consacrées aux animations pédagogiques et à la formation.
- 6 heures consacrées aux conseils d'écoles.

Ces 108 heures doivent être l'occasion de faire valider toutes les heures supplémentaires effectuées jusqu'à présent sur un temps non reconnu par l'institution. Les réunions incontournables avec les partenaires de l'école (mairie, parents, cantine, CMPP, CAMSP...) et les équipes éducatives et de suivi de scolarisation... sont à décompter de ces 108 heures.

Le SNUipp 26 appelle tous les enseignants :

- à comptabiliser précisément les heures effectuées en dehors du temps de classe et de préparation
- à demander à l'IA le paiement en heures supplémentaires de toutes les heures effectuées au-delà des 108 heures réglementaires. (cf modalités dans ce bulletin pages 9 et 10).



**DONNONS à l'éCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

Animations pédagogiques

18 heures sur les 108 h sont consacrées aux animations pédagogiques. Elles se répartiront entre des animations dispensées par les circonscriptions (12 heures) et par l'Inspection Académique (6 heures). Parmi ces 18 heures l'IA estime que certaines sont obligatoires et d'autres dépendent du choix des enseignants.

Vous devez être remboursé de vos frais de déplacements.

L'inspection choisit le lieu le moins avantageux pour les collègues pour le calcul du remboursement entre la résidence personnelle et administrative.

Il y a plusieurs années, le SNUipp 26 a sollicité en CAPD une harmonisation départementale pour les convocations aux animations pédagogiques. Le modèle de convocation est sur le site de l'IA, à compléter et à transmettre à l'IEC accompagné du formulaire pour le remboursement des frais de déplacements (document à demander à votre IEN).

Le remboursement est un droit à faire vivre pour le conserver.

T.R. :

limitation des déplacements !

Parce que

- l'IA a instauré des nouvelles dispositions de remplacement : pas de remplaçant avant 3 jours en cas de pénurie, élargissement des zones possible à tout le département... (voir bulletin 288)
- le carburant n'a toujours pas baissé
- mais l'ISSR a baissé.

Faisons plus que jamais vivre les consignes du syndicat : refusons les déplacements éloignés !

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail :

aucun déplacement à plus de 20 km de l'école de rattachement .

Maternelle, limitons à 25 !

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à l'accueil de tous les enfants dès 2 ans pour les familles qui en font la demande.

Le SNUipp est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

En cas de pression de l'administration, n'hésitez pas à nous contacter !

Organisation des temps partiels

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place.

En cas de désaccord, l'IEC tranchera.

Contactez-nous en cas de problème.

Pas de remplaçant !

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, nous vous appelons à ne pas accueillir les élèves de l'enseignant absent dès le premier jour d'absence.

Lettre aux parents : diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp 26. <http://26.snuipp.fr>.

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant.

Aide personnalisée

En 2009-2010 les modalités d'organisation des 60 h restent identiques, incluant du temps de préparation. Le SNUipp propose de débattre dès la rentrée des différentes modalités d'action : travail avec tous les élèves, boycott de l'aide personnalisée, utilisation en temps de concertation. Le SNUipp demande à nouveau au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves et les élus.

Le SNUipp 26 vous tiendra informé des consignes retenues collectivement et soutiendra toute initiative.

Contactez-nous en cas de problème.

Priorités ministérielles

La circulaire de rentrée du nouveau ministre énumère de nombreuses priorités...

Elle fait évidemment référence aux réformes mises en place cette année, avec, notamment la consolidation de l'aide personnalisée pour le 1er degré... Pour l'éducation prioritaire, le parti pris est désormais de cibler les élèves individuellement et non plus de poser les termes d'égalité sur le territoire. Cela sera-t-il encore synonyme de réduction de moyens déjà bien allégés ? L'éducation artistique et culturelle est évoquée sous le seul angle de l'accompagnement éducatif et des classes à horaires aménagés.

La pratique des langues vivantes, l'éducation au développement durable et aux technologies numériques éducatives sont également ciblées dans les priorités, sans faire l'objet de nouveau dispositif pour le premier degré. Côté nouvelles technologies, la mise en place d'une plateforme de formation à distance, «Pairform@nce», basée sur une participation collaborative, plus économique que le présentiel, pose la question du temps de

travail des enseignants engagés dans ces formations. La circulaire revient sur le programme d'équipement numérique « Ecoles numériques rurales », très positif bien qu'insuffisant pour répondre aux besoins.

Concernant l'évaluation des connaissances et des compétences, les objectifs restent identiques à l'an passé, avec des missions réaffirmées pour les RASED.

La circulaire insiste sur la mise en place des évaluations nationales, de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau. L'accompagnement éducatif ne sera pas généralisé en 2009, faute de moyens.

Sans craindre les paradoxes avec la situation des personnels, la circulaire insiste sur la formation et la valorisation des AVS pour la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Enfin, les directeurs apprécieront que la circulaire reconnaisse l'importance de leur travail : « *La réussite repose (...) également sur le travail quotidien et le rôle moteur des directeurs d'école et des corps d'inspection.* »

Biographie du ministre



Marié et père de 4 enfants, je suis né le 15 août 1964 à Bethesda (Maryland, États-Unis d'Amérique) au sein d'une famille industrielle haut-marnaise originaire de Bayard sur Mame, près de St Dizier, d'un père amiral et d'une mère professeur de danse, qui deviendra présidente de la fédération française de danse.

Après des études chez les jésuites, j'ai intégré l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne où j'obtiens une maîtrise de sciences de gestion en 1987 puis un DESS de marketing en 1988.

Déjà engagé, je suis élu successivement représentant étudiant au conseil d'administration de l'université, président de l'ADEG, deuxième syndicat étudiant de l'université de Paris 1 puis président de la junior entreprise « SORBONNE CONSEIL ».

En 1988/1989, j'effectue mon service militaire en tant qu'élève-officier de réserve dans la Marine Nationale, comme aide de camp de l'amiral commandant les forces sous marines et la force océanique stratégique.

J'entre dans la vie active en 1990, au sein du groupe L'O-REAL où après une période commerciale de six mois j'intègre la direction marketing France comme chef de produits puis chef de groupe. En 1995, je rejoins la direction des ressources humaines comme responsable du recrutement puis DRH d'une entité.

La politique :

J'adhère au parti républicain dès 1991, et deviens conseiller municipal de Bayard sur Marne en 1993. En 1995 je suis nommé secrétaire fédéral du parti républicain pour la Haute-Marne, entre au conseil municipal de Chaumont (1996) et devient délégué départemental de l'UDF dans la foulée.

Lors des élections régionales de 1998, je suis élu et deviens Vice-président chargé du développement économique de la Région Champagne-Ardenne.

C'est en juin 2002 que je suis élu député de la 1ère circonscription de Haute-Marne avec 59 % des suffrages.

Impliqué dès le début dans la fondation de l'UMP j'ai eu la chance d'être l'un des 9 rédacteurs de la charte des valeurs de l'UMP du parti nouvellement créé, dont je deviens secrétaire national, membre du bureau politique et secrétaire départemental pour le département de la Haute-Marne.

Enfin, depuis 2004, j'occupe la fonction de porte parole de l'UMP.

Trouvé sur le blog de Luc Chatel : <http://lchatel.typepad.fr/about.html>

Sincère ou démagogue ?

Le nouveau ministre a écrit au SNUipp à propos de la polémique sur l'absentéisme des enseignants : cherche-t-il à nous plaire ?

Le Ministre

Paris, le

22 JUIL. 2009

Cher Monsieur le Secrétaire général,

La presse a fait état, la semaine dernière, d'un rapport qui aurait été commandé par l'administration faisant apparaître qu'avec 45% des professeurs des écoles qui ont posé au moins un congé maladie en 2007-2008 et une durée moyenne de congé de onze jours, contre neuf dans les entreprises, le taux d'absentéisme des enseignants des écoles primaires serait le double de celui observé dans le secteur privé.

Je me suis exprimé publiquement, et à plusieurs reprises, pour dénoncer cette comparaison totalement dépourvue de pertinence.

En effet les enseignants du premier degré sont, par rapport à la moyenne des salariés du secteur privé, plus jeunes avec un taux de féminisation plus important. La conséquence logique de cette situation est que le nombre de congés de maternité est plus important. En outre, les professeurs des écoles sont plus exposés aux maladies que les salariés du privé en raison du nombre de maladies bénignes, telles que les gripes ou les gastro-entérites, dont les enfants sont souvent porteurs.

La simple correction du taux d'absentéisme des enseignants du premier degré par ces deux éléments objectifs fait apparaître qu'il n'existe pas, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, d'abus. Tous l'ont compris et au demeurant la polémique, comme vous avez pu le constater, s'est éteinte très rapidement, ce dont je me réjouis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée, et de mes sentiments sincères.

Luc Chatel
Luc CHATEL

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours

Aide personnalisée

La mise en place à la rentrée 2008, après la décision du ministère, sans aucune concertation, de la suppression de 2 heures d'enseignement à tous les élèves, l'aide personnalisée a fortement déstabilisé le fonctionnement des écoles. Aux problèmes d'organisation (comme le choix des horaires dans un cadre aux multiples contraintes) se sont juxtaposées des interrogations de fond quant à l'efficacité du dispositif. Les annonces de suppression des RASED ont ajouté au mécontentement des équipes. La forte mobilisation des enseignants, des parents et de l'opinion publique a obligé le ministère à revenir en partie sur ces décisions, mais 1500 enseignants RASED manqueront à la rentrée pour aider les élèves en difficulté... alors que même le ministère reconnaît désormais que l'aide personnalisée ne saurait remplacer le travail des RASED.

Afin de suivre au plus près la question de l'aide personnalisée (AP), le SNUipp a proposé aux enseignants de suspendre le dispositif pour en établir un bilan à deux reprises. D'après les réponses, dans près d'un quart des écoles, le dispositif a été contourné (par exemple avec la prise en charge de tous élèves), parfois non mis en place. L'AP est jugée peu efficace au regard de l'amélioration des résultats mais aussi de la motivation des élèves, par une forte proportion de collègues qui lui attribuent la note moyenne de 2.10 sur 5. Cependant les familles semblent l'apprécier, même si certaines ne réussissent pas à s'organiser pour que l'enfant y participe. En cours d'année le projet initial a été modifié dans un grand nombre d'écoles. La fatigue des élèves et des enseignants a été fortement mise en avant en décembre, mais ce n'est pas le choix de l'horaire qui a

fait le plus l'objet de changements. Les évolutions ont porté sur...chercher. Après avoir testé le dispositif, 17.43% ont fait le choix d'y mettre fin.

Ces bilans, quantitatifs et qualitatifs, montrent que l'AP peut parfois aider les élèves, mais qu'elle n'est pas la réponse adaptée pour apporter une aide efficace à tous ceux qui en ont besoin. Des dispositifs pertinents existent, comme le montrent diverses études, lorsque la prise en charge de la difficulté s'opère sur temps de classe : il faut s'orienter vers un développement des RASED et sur « plus de maîtres que de classes » pour travailler en petit groupe lorsque nécessaire lors de la construction des apprentissages.

Les bilans, auxquels de très nombreuses écoles ont répondu, appuient les interventions du SNUipp au ministère comme dans les Inspections académiques. Il demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus, une remise à plat du traitement de la difficulté scolaire et de la question des rythmes, percutée par l'AP.

En 2009-2010 les modalités d'organisation des 60 h restent identiques, incluant du temps de préparation.

Le SNUipp propose de débattre dès la rentrée des différentes modalités d'action : travail avec tous les élèves, boycott de l'aide personnalisée, utilisation en temps de concertation. Le SNUipp demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus.

Conditions de travail des enseignants

Après une année de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle organisation de la semaine, et sans en avoir tiré de bilan, le ministère de l'Education Nationale conforte le fonctionnement en semaine de 24 heures et le dispositif de l'aide personnalisée.

Au-delà des analyses sur la réduction du temps d'enseignement et l'aide personnalisée, de leur pertinence au plan pédagogique et de leurs conséquences sur les rythmes des enfants, qu'en est-il des conditions de travail des enseignants des écoles ? Journées à rallonge, difficultés à placer le temps de concertation pour le travail en équipe, manque de temps pour rencontrer les parents, succession d'animations et de réunions pédagogiques... Les enquêtes du SNUipp en témoignent : le sentiment d'une dégradation des conditions de travail est partagé.

Pour l'année qui commence, certains IA voudraient faire assurer l'intégralité des 60 heures d'aide personnalisée devant les élèves, refusant tout temps de préparation ou de concertation. Les textes n'ont cependant pas changé, et le SNUipp appelle les enseignants à prévoir dans leurs projets le temps de concertation nécessaire, notamment pour le travail en équipe et le lien avec les familles.

Le SNUipp demande au ministère un bilan de la mise en œuvre de l'aide personnalisée et un vrai débat avec les personnels, les familles et les collectivités sur les rythmes scolaires et le fonctionnement de l'école.

Rythmes des élèves

La question des rythmes a pris depuis la rentrée 2008 une place importante dans le monde de l'éducation. La décision du ministère de supprimer le temps de classe du samedi matin et de réduire le temps d'enseignement pour tous les élèves (passage de 26 à 24 heures) a été annoncée dans les médias sans aucune consultation préalable des enseignants.

Une enquête du SNUipp sur l'organisation du dispositif d'aide personnalisée montre que la question des rythmes apparaît contraignante et aboutit au constat de fatigue particulière pour les élèves et pour les enseignants, quel que soit le moment de la journée où il était placé.

Seules 30% des écoles souhaitent interroger les Conseils d'école sur les rythmes. Parmi celles qui l'ont fait, la moitié se prononce pour un maintien de la semaine à 4 jours. Cette tendance se révèle également lors des réunions d'information syndicale et des stages du SNUipp, et rejoint les conclusions des initiatives portées par certaines villes (Lille, Angers, Grenoble...). A l'inverse, certaines écoles font état du refus, par la commune, d'accepter les demandes du Conseil d'école d'organiser la semaine scolaire sur 9 demi-journées.

Le SNUipp, comme la grande majorité des acteurs concernés (autres organisations syndicales, associations de parents d'élèves, collectivités territoriales,...) souhaite un débat approfondi et demande au ministère d'organiser une véritable réflexion sur cette question.

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours

... suite

R A S E D

Le formidable mouvement autour de la défense des RASED, a contraint le ministère à annoncer le maintien de 1500 personnels E et G dont les postes devaient être fermés, à revenir sur sa volonté de suppression des RASED et à ouvrir des discussions. Celles-ci se sont échelonnées sur plusieurs mois et ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002, en deux textes distincts, l'un pour les réseaux, l'autre pour les CLIS.

La nouvelle circulaire sur les réseaux reprend dans ses grandes lignes les principes de la circulaire de 2002, en inscrivant les aides spécialisées dans le nouveau contexte créé par la mise en place de l'aide personnalisée et les stages de remises à niveau. Cependant, ces formes d'aides ne s'opposent pas entre elles, et l'on peut faire appel directement à l'aide spécialisée du réseau pour les élèves qui en relèvent.

Ce nouveau texte étant considérablement allégé par rapport au précédent, les enseignants spécialisés auront du mal à y retrouver le descriptif complet de leurs missions. Cependant, l'inscription de la référence au référentiel de compétences du CAPA-SH, demandée et obtenue par le SNUipp et les organisations syndicales ayant participé aux groupes de travail, corrige quelque peu le caractère succinct de cette circulaire.

Les enseignants spécialisés « affectés sur une ou deux écoles », mission apparue à la suite des mesures dites de « sédentarisation », sont intégrés à part entière dans le réseau. Ils ont les mêmes missions, les mêmes droits et obligations.

Enfin, un temps de concertation, propre au réseau, est reconnu. Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles soit une moyenne de trois heures hebdomadaires.

La nouvelle circulaire CLIS précise que les enseignants bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, et qu'ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée.



Notre société dans 20 ans, c'est lui.

DONNONS à L'éCOLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS !

 SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

www.snuipp.fr

Nouvelles évaluations

La mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation des élèves cette année en CM2 et en CE1 a marqué l'année 2008-09. Malgré l'importance reconnue de l'évaluation, le changement de logique des évaluations nationales, imposé sans concertation ni explications, a entraîné une forte opposition des personnels et des parents. En janvier les évaluations CM2 portaient sur l'ensemble du programme alors que les apprentissages n'étaient pas achevés. Au calendrier s'ajoutait le codage binaire des résultats (vrai, faux) qui ne donne aucune indication quant à la nature de la difficulté rencontrée par l'élève. Était enfin très unanimement contesté le projet d'affichage des résultats école par école, aboutissant à une mise en concurrence des écoles. La consigne syndicale unitaire (SNUipp, SE, Sgen) consistant à ne faire passer que les exercices sur les notions enseignées et à ne pas faire remonter les résultats des élèves avec le logiciel ministériel a été largement suivie. Cette mobilisation a permis une large campagne dans l'opinion publique et a permis de mettre en cause les chiffres avancés par le ministère quelques semaines plus tard. Elle a également obligé le ministre à renoncer à son projet de publication des résultats par école, ce que confirme la CNIL dans un courrier adressé au SNUipp pendant l'été.

En mai, les évaluations CE1 ont conservé un mode de correction binaire et le SNUipp a invité les enseignants à anonymiser toute remontée au niveau des IEN pour éviter tout risque d'utilisation des résultats pour comparer les écoles.

Dans sa communication sur les résultats, en CM2 comme en CE1, le ministère a valorisé les réussites.

Pour autant, le nombre d'élèves ayant des difficultés lourdes est trop important. Contrairement aux discours de ministère, les dispositifs d'aide personnalisée et de stages de remise à niveau pendant les vacances ne peuvent résoudre le problème du traitement de ces difficultés. Toutes les études montrent que c'est sur le temps de classe, en accordant les moyens nécessaires (maîtres spécialisés et RASED, plus d'enseignants que de classes...) que des solutions pertinentes pourraient être trouvées.

Les évaluations doivent être repensées. Le pilotage du système par les résultats est une ambition non dissimulée du gouvernement.

Pour le SNUipp, c'est la réussite des élèves qui doit guider les réflexions. Les enseignants ont besoin d'outils qui les aident à mesurer les acquis des élèves, repérer la nature de leurs difficultés pour mieux y remédier, échanger avec les familles.

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours

... suite

Maternelle

« Oh ! A la maternelle, on apprend ! » Qui aurait cru qu'il soit nécessaire de le rappeler au ministre de l'Education en personne ? Ce fut pourtant le scénario de l'an dernier avec la remise en cause de la professionnalité des enseignants de l'école maternelle et de l'importance du rôle de la scolarisation des jeunes enfants... Des signatures de la carte pétition du SNUipp aux journées de grèves et de manifestations, les mobilisations ont obligé le ministre à certains reculs, écrivant notamment au SNUipp : « *L'école maternelle est une vraie école, sur le fondement d'une pédagogie et de modalités d'organisation spécifiques prenant en compte les besoins des jeunes enfants.* »

La scolarisation avant trois ans a été fortement attaquée, ne permettant plus de vrais débats sur la question. « *La scolarisation des tous petits pose deux types de questions. D'abord, est-elle utile à l'enfant et permet-elle d'améliorer les résultats scolaires? Je n'ai pas d'avis définitif sur le sujet car les multiples controverses n'ont pas permis de trancher le débat* » disait Xavier Darcos l'an dernier. Pourtant la note de la DEP de 1998 et les travaux de l'IREDU établissent le lien entre cette scolarisation et la réussite du parcours scolaire. Les résultats des recherches d'Agnès Florin révèlent éga-

lement les aspects très positifs de la scolarisation des deux ans. Même au plan financier la Cour des Comptes souligne que « *le coût est moindre si l'enfant est accueilli en maternelle plutôt qu'en établissement d'accueil* ». Quant aux familles, elles sont très favorables à l'école maternelle (cf. sondage CSA/SNUipp août 2007 et 08). Pour les élèves, continuons d'exiger des conditions d'accueil adaptées, un encadrement de qualité, la possibilité d'aménager le temps scolaire et, dès que nécessaire, une aide spécialisée effectuée par les membres du RASED. Pour les enseignants, dans le cadre de la reconnaissance de la spécificité de cette école, il faut une formation initiale et continue développée. C'est le sens d'un additif au référentiel de compétences des enseignants, élaboré en fin d'année dernière par le ministère et l'AGEEM. La mise en place d'IEN maternelle pourrait être un levier pour améliorer les formations, mais pour l'heure le flou demeure...

Il nous appartient d'agir et d'apporter des propositions fortes, pour éclairer le débat et défendre cet indispensable maillon de notre système éducatif, pris comme modèle par de très nombreux pays à travers le monde.

Maternelle : formation et IEN

La déclinaison du référentiel de compétences des enseignants exerçant en maternelle paraîtra sous forme d'une circulaire.

Ce document a été élaboré par le ministère et l'AGEEM. Il a pour vocation de servir de référence en formation. Les « IEN maternelle » et les IA devront s'appuyer sur ce texte dans le cadre de la conception de la formation continue; cet additif au cahier des charges de la formation fixe un cadrage aux universités sur la question très spécifique de l'école maternelle.

Les organisations syndicales ont été consultées. Les demandes de réécriture que le SNUipp a formulées ont été reprises pour la plupart dans le document final.

Ce texte est articulé autour du référentiel de compétences et des programmes de l'école maternelle. Les besoins spécifiques d'enfants d'âge maternel sont pris en compte en particulier à travers l'évaluation, la prise en considération des rythmes de chaque élève, l'organisation et la conception du travail de classe.

La publication de cette circulaire nous semble constituer un point d'appui pour demander des stages de formation et plus largement pour défendre la professionnalité des enseignants en maternelle.

Un IEN « spécial maternelle » a été nommé dans la Drôme comme dans les autres départements.

Ses missions devraient être les suivantes :

- écrire un règlement intérieur départemental maternelle qui à ce jour n'existerait pas;
- organiser les emplois du temps en prenant en compte les temps sociaux, le temps des apprentissages, les récréations (pas toujours bien placées paraît-il);
- inspecter les collègues de maternelle plus spécifiquement ceux nommés en REP;
- proposer des formations spécifiques maternelle;
- suivre les projets d'école;
- organiser un groupe de pilotage maternelle.

Jardins d'éveil

Parmi les axes de la politique familiale du gouvernement l'expérimentation annoncée, d'ici 2012, de 8000 places dans des « jardins d'éveil » a suscité de nombreuses réactions. La secrétaire d'Etat à la famille s'est défendue de vouloir faire concurrence à l'école maternelle et s'est dit attachée à la scolarisation à 3 ans. Pourtant les inquiétudes restent vives, liées aux attaques récurrentes du précédent ministre de l'Education concernant l'école maternelle et à la diminution drastique du nombre de places disponibles pour les moins de trois ans dans les écoles. Les 8 000 places en jardin d'éveil (sur 3 ans) ne compenseront pas, et de très loin, les 14 000 places fermées à chaque

rentrée en classes maternelles. Au delà des aspects éducatifs et du rôle que joue l'école dans le développement de l'enfant aux niveaux cognitif et social, le principe de gratuité du service public d'éducation est mis à mal. L'expérimentation coûtera 25 millions d'euros d'ici 2012, le financement d'une place en jardin d'éveil (8000 euros max la place) sera assuré en partie par la CAF (3200 euros environ) et le porteur de projet (collectivité territoriale par exemple, pour 2900 euros environ) mais les familles contribueront en fonction de leurs revenus.

La mobilisation a obligé les ministères concernés à distinguer cette nouvelle structure de l'école maternelle, sur le plan

pédagogique comme au niveau des locaux et des personnels dans le guide méthodologique élaboré par la CNAF et le ministère de la famille. La mobilisation a également amené le ministre Xavier Darcos à annoncer le maintien de la scolarisation des enfants de 2 ans... pour autant la réalité dans les écoles est toute autre.

La mobilisation en faveur de l'école maternelle doit se poursuivre pour qu'elle joue tout son rôle dans le développement des enfants et la réussite des élèves, et que tous les parents le souhaitant puissent scolariser leurs enfants dès deux ans dans les meilleures conditions qui soient.

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours

... suite

SMA

Le gouvernement a imposé dès la rentrée 2008 un droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de grève. (Loi n° 2008-790 du 20 août 2008), en réponse à la mobilisation des enseignants du premier degré qui, au côté des parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et associations complémentaires de l'école.

Se sont ajoutées l'obligation pour les enseignants des écoles de faire une déclaration individuelle d'intention de faire grève 48 heures avant la date de la journée de grève afin de permettre l'organisation de ce service et pour les organisations syndicales qui déposent un préavis, l'obligation de procéder à une négociation préalable (Décret n°2008-1246 du 1 décembre 2008).

Et cela sans aucun dialogue social !

Ces nouvelles dispositions aboutissent à :

- une restriction de l'exercice du droit de grève des enseignants qui ont toujours montré leur capacité à se mobiliser;
- un report sur les collectivités locales de la responsabilité de l'Etat;

- une remise en cause des missions de l'école.

Le gouvernement devrait d'abord s'interroger sur les conditions habituelles d'accueil des élèves : non remplacement de maîtres absents, allongement de la durée de la journée scolaire, classes surchargées, programmes rétrogrades et passésistes, évaluations « couperet », aides spécialisées diminuées au profit des stages de remise à niveau et de l'aide personnalisée, 2 ans exclus de la maternelle, jardins d'éveil, réforme de la formation des maîtres dans la précipitation ...

En dépit des nouvelles dispositions contraignantes, la mobilisation a été massive l'an dernier, avec plus de deux enseignants sur trois en grève en octobre ou en janvier.

L'annonce de 34 000 suppressions de postes dans la Fonction publique pour la rentrée 2009 laisse augurer que le recours à la grève sera sans doute encore nécessaire.

Le SMA ne saura y faire obstacle.

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif aurait du être généralisé à toutes les écoles en septembre 2009 après l'avoir été à tous les collèges à la rentrée 2008.

La circulaire de rentrée ne l'impose plus : seules restent concernées les écoles en éducation prioritaire, qui n'étaient pas toutes rentrées dans le dispositif en 2008-2009. Dans certains départements, le budget a d'ailleurs atteint ses limites bien avant la fin de l'année, obligeant à mettre fin prématurément à toutes les activités mises en place!

L'accompagnement éducatif concerne

trois domaines d'activité en primaire : aide aux devoirs et leçons, pratique sportive, pratique culturelle et artistique (la pratique des langues vivantes axée sur l'anglais oral ne concerne que les collégiens).

Selon une enquête menée par le SNUipp, la plupart des écoles ont retenu une organisation de deux fois une heure par semaine; dans une sur deux, il n'y pas de place suffisante pour tous les élèves volontaires, faute d'intervenants ou de budget suffisants.

Pour les directeurs, cette mise en place représente une tâche supplémentaire

pour laquelle ni temps, ni rémunérations supplémentaires ne sont accordés alors que leur responsabilité est engagée.

Pour les collectivités territoriales, cet accompagnement éducatif est venu s'ajouter à de nombreux dispositifs existants. Cet empilement manque en général de lisibilité pour les élèves et leur famille. Par ailleurs, la disponibilité des structures sportives, culturelles et artistiques pose une fois encore la question des inégalités territoriales.

EVS / AVS

Il aura fallu attendre début juillet pour que le gouvernement apporte une écoute très partielle aux revendications concernant les EVS et AVS.

Au niveau national, 30 000 EVS se sont majoritairement retrouvés à la porte de l'Education Nationale après 24 ou 36 mois de contrat, au service du bon fonctionnement de l'école, des équipes enseignantes et des élèves.

Parallèlement, 1300 AVS sous statut d'assistant d'éducation devraient se voir remercié d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement individualisé d'élèves en situation de handicap, sans que le dossier de la professionnalisation des AVS ait avancé d'un pouce malgré l'alerte donnée depuis de nombreux mois par les syndicats et les associations de parents d'enfants handicapés.

Les mobilisations, dans un cadre unitaire

large, ont permis de médiatiser largement le dossier de la précarité dans les écoles et la nécessaire continuité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. S'il n'a pas été possible de faire céder le gouvernement et de répondre aux revendications globales demandant la création de véritables emplois et la possibilité pour chacune des personnes concernées de bénéficier d'une solution autre que le retour à la case « Pôle Emploi », le parlement a voté en urgence un amendement permettant aux associations de reprendre, sous certaines conditions, les AVS arrivant en fin de contrat ainsi que les EVS ayant acquis des compétences particulières dans le cadre de l'accompagnement des élèves.

Pour la très grande majorité des autres : rien, sinon le lancement d'un audit par l'Inspection Générale des dispositifs de

formation et de validation de compétences dont ces personnes ont bénéficié dans le cadre de leurs contrats. Syndicalement, nous continuerons à porter nos revendications pour le respect des droits des personnels et pour défendre le bon fonctionnement de nos écoles au quotidien et sur le long terme.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ce recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. Prochainement, le SNUipp proposera à ces nouveaux collègues un cadre de rencontre afin de débattre et de s'organiser pour que ne se reproduise pas le même schéma et pour qu'enfin nos revendications soient entendues.

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours

... suite

Direction d'école

La nouvelle organisation de la semaine, la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif ou des stages de remise à niveau ont complété la liste de plus en plus longue des tâches des directeurs et directrices d'école.

L'annonce de l'augmentation des indemnités de sujétions spéciales et le report de l'étude de la proposition de loi sur les EPEP, s'ils sont des signes positifs de la reconnaissance d'une véritable activité syndicale nous laissent pourtant sur notre faim. L'ouverture rapide de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles reste d'actualité.

D'autant que le renouvellement des personnels EVS, arrivés au terme de leurs possibilités contractuelles, ne sert pas la continuité de l'aide administrative et que la réforme de la formation des maîtres laisse en suspens la question des décharges des directions d'école de quatre classes.

Négociations indispensables

Les réformes confirment le rôle primordial du conseil des maîtres et la place centrale des directeurs et directrices d'école de par leur mission d'animation de l'équipe pédagogique.

L'autoritarisme qui s'est manifesté en certains endroits pour imposer ces réformes se sont traduit par des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui s'y opposaient. Des directeurs et directrices qui ont refusé d'entrer dans base élèves subissent des retraits de salaires et/ou sont empêchés d'exercer les fonctions de directeur d'école. Le SNUIPP exige la levée des sanctions.

Au titre de leur contribution à l'organisation et à la coordination de l'aide personnalisée, chaque directeur peut bénéficier d'une décharge, mais cette mesure reste très insuffisante. Les décharges nécessaires vont d'une demi-journée hebdomadaire pour les écoles à classe unique à une décharge complète à partir de 10 classes. Les suppressions de postes, notamment de stagiaires, ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation des décharges de direction.

Si le SNUIPP se félicite du retrait de la proposition de loi sur les EPEP de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale, il n'exclut pas une réflexion sur l'évolution du statut des écoles et revendique le renforcement des prérogatives du conseil des maîtres.

Depuis l'année 2000, l'indemnité de sujétion spéciale a été multipliée par quatre pour les écoles à classe unique (de 350 euros à 1500 euros) et par plus de deux pour les écoles de 10 classes et plus (de 800 euros à 1900 euros). En 2003, le Ministère a répondu à notre demande de mise en place d'une indemnité unique indépendante de la taille de l'école. Les mesures annoncées en septembre dernier réintroduisent un élément de différenciation avec l'apparition d'une part variable (de 200 à 600 euros selon le nombre de classes).

Pour le SNUIPP, cette augmentation ne peut compenser la faiblesse des moyens attribués à la direction et au fonctionnement de l'école. D'autant que les personnels chargés de l'aide admi-

nistrative à la direction connaissent chaque fin d'année scolaire, l'incertitude de la non reconduction de leurs contrats, voire de leur poste. C'est pourquoi le SNUIPP maintient sa demande de pérennisation des emplois de vie scolaire sous la forme d'emplois stables et statutaires permettant de reconnaître les spécificités de leurs missions.

Pour la direction et le fonctionnement de l'école, le SNUipp demande :

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;
- la création de postes administratifs et des emplois statutaires
- une réelle formation relative à la prise d'un poste de direction.



L'école et la réussite de tous les élèves sont au carrefour des préoccupations des enseignants et des familles. La fonction de directeur et directrice doit être mieux reconnue, les missions clarifiées et la charge de travail allégée. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles.

Fonctionnement des écoles

Les dossiers en cours ... suite et fin.

Gratuité

Défendons les valeurs fondatrices de l'école de la République.

**Gratuité des fournitures scolaires :
vers une remise en cause ?**

La question des fournitures scolaires est une vraie préoccupation pour les familles. Le ministère a rendu publique, depuis deux ans, une liste type pour chaque niveau d'enseignement. Cette liste a été établie sans aucune concertation et comporte des articles qui ne sont pas utilisés dans toutes les classes.

Jusqu'ici les circulaires du ministère mentionnaient que l'achat de ces fournitures par les familles restait facultatif (circulaire n°2008-093 du 10/07/08). Le SNUipp déplore l'absence de cette mention dans la circulaire du 23 février 2009 et s'interroge sur le sens de cette disparition. Certes le gouvernement affirme rechercher, avec un engagement des entreprises de distribution, une maîtrise du pouvoir d'achat des familles. Mais ne s'agit-il pas d'encourager de manière déguisée un transfert de dépenses assurées par les municipalités vers les familles en imposant l'achat de fournitures ? Le montant des crédits attribués par les municipalités, selon une enquête du SNUipp, peut varier de 1 à 10 et conduit à d'importantes inégalités en matière de fonctionnement des écoles.

En effet, en vertu du principe de gratuité (article L132-1), les municipalités accordent aux écoles des crédits qui permettent de fournir une partie importante des fournitures aux élèves (livres, cahiers, matériel pédagogique,...).

Le SNUipp rappelle que le principe de gratuité constitue un fondement de l'école publique. Il demande que soit mené un état des lieux des financements de l'école afin qu'elle bénéficie de crédits suffisants pour assurer à tous les élèves de bonnes conditions d'étude.

Grippe A/H1N1

En attendant la grippe, on ne parle plus des réformes qui tuent l'école.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la mise en place des modalités du plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippe dont vous avez annoncé la mise en place à la rentrée 2009.

Pour le SNUipp il est essentiel de limiter la propagation éventuelle du virus A-H1N1 et de diminuer le nombre d'élèves qui risquent d'être contaminés par le virus. L'expérience du mois de juin qui a vu la fermeture de plusieurs écoles s'effectuer dans une certaine confusion nous amène à vous faire part de plusieurs demandes.

Il est indispensable qu'une information soit fournie aux parents d'élèves dès la rentrée. Il est également indispensable que les enseignants des écoles bénéficient d'une information de qualité sur le virus et ses manifestations ainsi que sur les conduites à tenir : en effet les enseignants et les directeurs d'écoles seront confrontés à de multiples demandes. Or à ce jour la circulaire dont vous avez annoncé la publication en juin n'a pas été portée à la connaissance des personnels.

L'efficacité des mesures de prévention nécessite que l'expérience professionnelle des enseignants soit prise en compte et qu'une concertation s'établisse au niveau ministériel comme au niveau local afin que toutes les situations puissent être prises en compte. Le SNUipp regrette qu'elle n'ait pas été mise en place à ce jour au niveau ministériel. De nombreux points restent à préciser comme la question des fratries, la conduite à tenir par les enseignants dont les propres enfants seront atteints par l'épidémie, l'éventualité d'une vaccination, l'organisation des ramassages scolaires ...

Sans alarmer inutilement, le SNUipp demande que les enseignants et les parents bénéficient d'une information complète et transparente. Il est disponible pour participer à toute concertation destinée à assurer une meilleure protection des élèves.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Gilles MOINDROT
Secrétaire national du SNUipp

Comptabilisons nos heures !!!

L'administration s'applique de plus en plus à vérifier si chaque enseignant remplit ses obligations horaires. Elle n'hésite pas à sanctionner financièrement « pour un oui pour un non » comme si l'enseignant par nature était « un tire-au-flanc ».

La réalité est tout autre car les enseignants vont bien au-delà du temps institutionnel sans aucune reconnaissance ni dédommagement !

Les 108 heures doivent être l'occasion de faire valider toutes les heures supplémentaires effectuées jusqu'à présent sur un temps non reconnu par l'institution. Les réunions incontournables avec les partenaires de l'école (mairie, parents, cantine, CMPP, CAMSP...) et les équipes éducatives et de suivi de scolarisation... sont à décompter de ces 108 heures.

Le SNUipp 26 appelle tous les enseignants :

- à comptabiliser précisément les heures effectuées en dehors du temps de classe et de préparation sur la fiche mensuelle jointe dans ce bulletin. (page 10)
- à informer l'IA dans un premier courrier (ci-contre) que les 108 heures ont été effectuées (avec copie à l'IEN).
- à demander dans un deuxième courrier adressé à l'IA en fin d'année (avec copie à l'IEN), le paiement en heures supplémentaires de toutes les heures effectuées au-delà du temps de travail réglementaire. Un modèle de courrier vous sera fourni ultérieurement par le SNUipp.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Lieu d'exercice :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

J'ai l'honneur de vous informer qu'à ce jour j'ai effectué la totalité des 108 heures réglementaires .

A compter de ce jour, je comptabiliserai toutes les heures de travail effectuées en heures supplémentaires.

Je solliciterai de votre bienveillance en fin d'année le paiement de ces heures en heures supplémentaires.

Je vous demande d'intervenir auprès du ministre de l'Education Nationale pour que le paiement de ces heures puisse être effectif.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations.

Comptabilisons nos heures !!!

NOM :	Prénom :	Ecole :	MOIS :			
 activité 54h + 6h Aide personnalisée auprès des élèves et temps d'organisation	30h Conseil des maîtres Conseil de cycle Conseil d'école Relations parents Elaboration et suivi des PPS	18h Animations pédagogiques	Total temps réglementé	Réunions diverses (mairie, IEN, équipes éducatives...) Contacts (AS, biblio, orthophoniste...) Sorties ...	Temps de présence à l'école en dehors du temps de classe et de préparation : accueil et sortie matin et après midi, attente parents en retard.	Total heures supplémentaires
Jour						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
vendredi						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
TOTAUX DU MOIS						

Décisions de tribunaux

Un tribunal administratif désavoue l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault qui avait sanctionné Bastien Cazals qualifié de désobéisseur. Ce collègue effectuait les heures d'aide personnalisée avec toute sa classe autour d'un projet culturel.

Le Tribunal Administratif de Montpellier suspend les 24 jours de retrait de salaire infligés à Bastien Cazals.

Le Tribunal Administratif de Montpellier a rendu son verdict le jeudi 9 juillet 2009, dans le cadre de la demande de levée des sanctions financières prises à l'encontre de Bastien Cazals.

Le juge a estimé que la mesure de 24 jours de retrait de salaire dont devait écoper Bastien Cazals apparaissait comme illégale. La décision est fondée sur le fait que l'administration ne peut reprocher à un fonctionnaire un service non fait, tant qu'elle n'a pas précisé elle-même les modalités de ce service.

En somme, l'Inspection Académique ne peut reprocher à Bastien Cazals d'avoir mal effectué l'Aide Personnalisée, puisqu'elle ne lui a pas expliqué comment la mettre en place.

Aussi, la mesure concernant le retrait de 24/30ème de salaire prise à l'encontre de Bastien Cazals est suspendue.

Les avocats ayant défendu Bastien Cazals, Maîtres MAZAS et RUFFEL se satisfont de cette décision, mais restent vigilants sur d'autres questions soulevées par la mise en place de l'aide personnalisée ou encore le retrait d'une journée entière de salaire pour une simple demi-heure de service non fait selon les règles imposées.

Le tribunal administratif de Toulon a quant à lui annulé la décision de l'Inspecteur d'Académie des Alpes Maritimes qui avait procédé à un prélèvement d'un trentième en février 2007 à l'encontre de Vincent Tessereau en grève administrative de direction.

Notre société
dans 20 ans,
c'est lui.



Le SNUipp 26 appelle les écoles à distribuer aux familles les documents fournis par la MAE.

mae scolaire simple
9,90 €/an seulement



Qui aime bien, protège bien.

**Face à la crise, la réponse MAE.
L'assurance scolaire à 9,90 €**

Pour cette rentrée scolaire, tenant compte des difficultés des familles, liées à la crise et à la baisse du pouvoir d'achat, la MAE propose une assurance scolaire qui, pour seulement 9,90€ par an, protège l'enfant dans le cadre de ses activités scolaires (obligatoire et facultative) et sur le trajet école-domicile.

Spécialiste de la protection des enfants depuis plus de 75 ans, la MAE connaît bien les risques auxquels ils sont exposés. C'est pourquoi elle s'engage aux côtés des parents pour les accompagner tout au long de l'année, les conseiller et leur garantir la meilleure protection pour leur enfant.

Elle propose également des protections extra scolaires qui couvrent les enfants 24h/24 et 365 jours par an dans toutes leurs activités, y compris pendant les vacances.

Contactez la MAE au 04.75.25.05.93 ou sur www.mae.fr.

La MAE développe son secteur prévention en collaboration avec des enseignants ; elle propose des interventions dans les écoles, des CD Rom, des expositions dans les domaines de la circulation (piéton, cycle) et de la santé (prévention drogue, alcool, gestes de premier secours).

Découvrez nos animations et réservez sur www.infos-enseignants.org ; contactez la responsable Prévention au 04.75.25.05.93.

**DONNONS
à l'éCOLE
LES
MOYENS
DE SES
AMBITIONS !**



www.snuipp.fr

Les rendez-vous ...

Réunions cantonales de rentrée

Participer aux réunions cantonales :

- pour permettre au syndicat de prendre en compte ce que vous avez à dire,
- pour sortir de l'isolement et réfléchir collectivement aux difficultés et propositions individuelles,
- pour construire ensemble les actions et leurs modalités précises,
- pour permettre aux jeunes enseignants et aux plus anciens de faire connaissance avec les représentants syndicaux locaux.

Pour nous faire entendre, nous devons confronter nos points de vue, additionner nos voix.

Participer à ces réunions est la première action, peu coûteuse financièrement, qui permet de construire ensemble les actions collectives et de les réussir.

C'est le premier pas vers la réflexion et l'action collectives :

soyons nombreux à y participer !

Réunions de rentrée ouvertes à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s

Lundi 21 septembre

- **Valence et BLV**
Maison des Syndicats - 17h45
- **Marsanne - Dieulefit**
Prim. Sauzet - 17h

Mardi 22 septembre

- **Loriol - Livron**
Mat. P. Eluard Livron - 17h30
- **Bourg de Péage - Romans - St Donat**
Élém. Méannes Romans- 17h
- **Buis - Séderon - La Motte/Rémuzat - Nyons**
Élém. Barbusse Buis - 17h30

- **Pierrelatte - St Paul - Grignan**
Élém. Resseguin St Paul - 17h15

- **Chabeuil - Portes lès Valence**
Élém. Montvendre - 17h 30

- **Die - Luc - Châtillon**
Élém. Chabestan Die - 17h15

- **St Vallier - Tain - Grand Serre**
Élém. La Croisette St-Vallier - 17h30

- **St Jean en R. - La Chapelle en Vercors**
Prim. St Jean en Royans - 17h30

Jeudi 24 septembre

- **Montélimar**
Élém. Pracomtal - 17h15

Vendredi 25 septembre

- **Crest - Saillans - Bourdeaux**
Mat. Pierjean Crest - 17h

CTPD

Carte scolaire :

le vendredi 4 septembre

Si vous souhaitez être reçus en délégation par l'Inspecteur d'Académie, contactez-nous.

Adressez-nous sans plus tarder tous les éléments indispensables.

CAPD :

le vendredi 4 septembre ,

vraisemblablement

après le CTPD.

L'IA aura peut-être nommé des enseignants encore sans poste dès le jeudi 27 août dans un groupe de travail avant la CAPD que nous avons demandée en juin.

Réunions d'Information Syndicale

Réunion d'Information Syndicale « Psychologues scolaires »

Jeudi 10 septembre

13h30 - 16h30

Maison des syndicats
17 rue Bizet - Valence

Réunions d'Information Syndicale déduite du temps des animations pédagogiques (modalités précises dans un prochain bulletin)

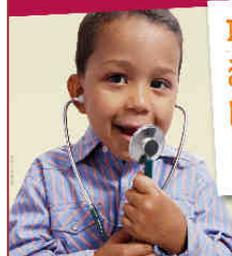
Valence - Montélimar - Romans - Tulette - Saint Vallier - Crest - Die

7, 14 et 21 octobre

Ordre du jour :

- Situation de rentrée
- Aide personnalisée
- Budget et postes
- Actions à venir
- Syndicalisation
- Organisation cantonale
- Questions diverses

Notre société dans 20 ans, c'est lui



DONNONS à l'école les MOYENS DE SES AMBITIONS !

Initiative de la DRÔME - 2010-2011



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.